



0910427602

DATE DEPOT : 2009-12-07

NUMERO DE DEPOT : 104276

N° GESTION : 2004B12836

N° SIREN : 453442659

DENOMINATION : SOFIDEM & Associes

ADRESSE : 140 BLD HAUSSMANN 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/05/05

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

SOFIDEM & Associés
SARL d'expertise comptable et
de commissariat aux comptes
au capital de 182.060 euros
Siège social : 140 boulevard Haussmann
75008 PARIS
453 442 659 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2009

L'an Deux mil neuf,
et le 5 mai, à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Jean-Paul NOURY, propriétaire de.....	8.376 parts
- Joseph BRUNEAU, propriétaire de	1.638 parts
- Joël BOISGONTIER, propriétaire de	3.962 parts
- Marc CHEMINEAU, propriétaire de	2.052 parts
- Pierre RENAUDIN, propriétaire de	2.175 parts
- Jean MARIÉ, propriétaire de	1 part
- La société BILANS et CONSEILS, propriétaire de	1 part
- Jean-Pierre PAYRAU, propriétaire de	1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social 18.206 parts

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Monsieur Philippe NOURY préside la séance en qualité de Gérant.

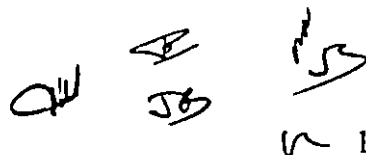
Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts sociales composant le capital ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par le décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.



Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de Philippe NOURY en tant qu'associé
- Cession de parts sociales de Jean-Paul NOURY au profit de Philippe NOURY
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoir en vue des formalités

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et en avoir délibéré, décide d'agréer, en qualité de nouvel associé :

Monsieur Philippe NOURY
Né le 14 décembre 1970 à Laval (53)
Et demeurant La Petite Besnière - Chemin de la Louisière - 53000 LAVAL

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale autorise la cession d'une part sociale appartenant en pleine propriété à Monsieur Jean-Paul NOURY au profit de Monsieur Philippe NOURY, moyennant la somme de 42 Euros.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier les articles 6 et 8 des statuts comme suit :

Article 6 - Apports

« Par acte du 5 mai 2009, Monsieur Jean-Paul NOURY a cédé une (1) part sociale à Monsieur Philippe NOURY. »

Le reste de l'article est inchangé.

Article 8 - Capital social - Répartition des parts - Liste des associés

« Le capital social est fixé à la somme de 182.060 euros.

Il est divisé en 18.206 parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 18.206, réparties entre les associés en proportion de leurs droits, savoir :

Handwritten signatures and initials, including 'JP', 'SB', 'MN', and 'M2'.

- Jean-Paul NOURY, propriétaire de 8.375 parts, numérotées de 3 à 8.378ci 8.375 parts
- Joseph BRUNEAU, propriétaire de 1.638 parts, numérotées de 8.379 à 10.016....ci 1.638 parts
- Joël BOISGONTIER, propriétaire de 3.962 parts, numérotées de 10.017 à 11.654
et 14.931 à 17.254.....ci 3.962 parts
- Marc CHEMINEAU, propriétaire de 2.052 parts, numérotées de 11.655 à 13.292
et 17.255 à 17.668.....ci 2.052 parts
- Pierre RENAUDIN, propriétaire de 2.176 parts, numérotées de 13.293 à 14.930
et 17.669 à 18.205.....ci 2.175 parts
- Jean MARIÉ, propriétaire de 1 part, numérotée 1.....ci 1 part
- La société BILANS et CONSEILS, propriétaire de 1 part, numérotée 2.....ci 1 part
- Jean-Pierre PAYRAU, propriétaire de 1 part, numérotée 18.206.....ci 1 part
- Philippe NOURY, propriétaire de 1 part, numérotée 3.....ci 1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social.....18.206 parts »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

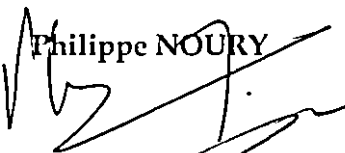
DERNIÈRE RÉOLUTION

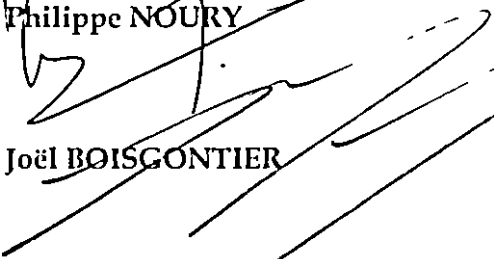
L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

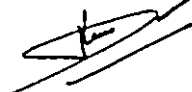
Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

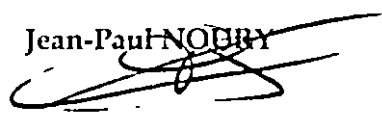
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.


Philippe NOURY

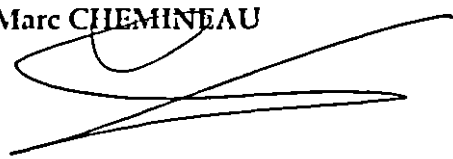

Joël BOISGONTIER


Pierre RENAUDIN

Jean MARIE


Jean-Paul NOURY


Joseph BRUNEAU


Marc CHEMINEAU

Sté Bilans et Conseils
Représentée par Jean-Pierre PAYRAU